

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Budget 2022 : la Province de Liège en déficit, une première depuis 1975**

28 octobre 2021

**Ce jeudi 28 octobre le Conseil provincial a adopté le budget 2022 de la Province de Liège.**

**C'est une première depuis 1975 : le budget provincial est en déficit. Cela s'explique, bien sûr, par la reprise du financement des zones de secours mais aussi par la volonté de maintenir l'emploi pour garantir une institution performante au service du citoyen et des communes. Le Collège provincial a également choisi de ne pas puiser de manière trop conséquente dans les réserves budgétaires. Celles-ci doivent permettre de supporter les futures indexations, les augmentations de la cotisation de responsabilisation, mais aussi, et surtout, de concrétiser les projets entrepris depuis plusieurs années.**

#### **La Province doit se repositionner**

La Déclaration de politique régionale 2019-2024 a certes conforté l'existence des provinces en leur confiant un rôle en matière de sécurité civile mais cela leur a également conféré une charge budgétaire supplémentaire.

La Province a désormais une formidable opportunité de développer les métiers de la sécurité civile et de se donner une nouvelle visibilité à travers cette compétence. Elle entend, notamment, se voir confirmer son pouvoir de représentativité dans toutes les zones, veut jouer un rôle à hauteur de l'investissement réalisé.

#### **Un budget en déficit**

Pour faire face à cette nouvelle charge, le Collège provincial a d'abord tenté de réduire autant que possible ses dépenses de fonctionnement résultant de ses autres missions, département par département.

À côté d'économies de fonctionnement de 15% sur tous les départements d'ici 2024, il a confirmé sa volonté d'éviter à tout prix un bain de sang social en ne recourant à aucun licenciement sec. La charge salariale est donc réduite par le non renouvellement de certains contrats à durée déterminée et par le non remplacement systématique d'agents admis naturellement à la retraite. La mobilité interne et la formation du personnel sont également favorisées.

Pour la première fois depuis 1975, la Province de Liège adopte un budget en déficit. Cela résulte tant des constats qui précèdent, mais aussi des ambitions du Collège de conserver une institution en ordre de marche.

Il n'aurait pas été raisonnable de puiser dans les réserves budgétaires dont dispose la Province de Liège. Celles-ci ont, en effet, été constituées notamment pour faire face aux mécanismes d'inflations et d'indexation mais aussi, et surtout, pour couvrir le coût de l'ensemble des projets élaborés et décidés précédemment. Ces réserves doivent être préservées pour finir ce qui a été commencé.

À quoi cela servirait-il d'avoir construit un nouveau bâtiment à Bavière si la Province de Liège s'abstenait de l'aménager pour y développer ce projet de pôle des savoirs ? À quoi servirait la rationalisation immobilière sans réaliser les travaux nécessaires à l'installation des agents et à l'accueil des publics ciblés sur le site de Saint-Laurent ?

Au-delà des éléments imprévisibles qui ont jalonné cette première moitié de législature, que cela soit la pandémie ou les inondations, le budget 2022 marque donc un tournant important à bien des égards pour la Province de Liège.

Le choix de continuer de proposer une offre de services variés et de qualité aux citoyens a été privilégié, n'en déplaise aux détracteurs et opposants de principe.

### **La Province de Liège en quelques chiffres**

- 5.900 collaborateurs, dont 3.250 non-enseignants, au service de 1.109.067 habitants et 84 communes ;
- Budget 2022 en mali de 1.999.993 € pour l'exercice propre ;
- Dépenses du budget « ordinaire » à 323.146.400 €.
- Dépenses de personnel = 65,79% du budget ordinaire, incluant notamment une cotisation de responsabilisation liée aux pensions de 21.686.542 € en 2022, contre 11.395.685,24 € en 2021.
- Dépenses de fonctionnement (13,96% du budget ordinaire) ; dépenses de transferts (14,75% dont le financement des zones de secours pour 27.018.040 €) et la dette 5,49% (remboursement et intérêts).
- Financement des zones de secours et cotisation de responsabilisation = plus de 48 millions €, soit 15% des dépenses !
- Recettes = recettes fiscales (66%) - le taux de Centimes Additionnels au Précompte Immobilier restant inchangé à 1.750.
- Budget extraordinaire 2022 avec un plan d'investissements pour 43,9 millions €.

**Pour connaître les différents projets que la Province entend réaliser en 2022 et les moyens budgétaires qui y sont affectés, il est loisible d'en prendre connaissance sur le site provincial : [www.provincedeliege.be](http://www.provincedeliege.be)**